



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MANIFESTE D'ENGAGEMENT

**LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE SPORT**

2026-2030

#TousConcernés dans l'Hérault

" Mon association sportive choisit son camp
et s'engage contre les violences sexistes et sexuelles "

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE SPORT

#TousConcernés dans l'Hérault

Nous, représentants de l'État, des communes et du mouvement sportif héraultais, souhaitons nous engager pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport au sein de notre département.

Nous, représentants de l'État, des communes et du mouvement sportif dans l'Hérault, souhaitons apporter tout notre soutien à tous les pratiquants pour que la parole se libère et que tout soit mis en œuvre pour prévenir ces violences : formation, information, accompagnement et soutien aux associations qui participent à cette prévention.


Nous, représentants de l'État, des communes et du mouvement sportif dans l'Hérault, affirmons notre volonté de soutenir, accompagner et valoriser les structures qui souscriront aux engagements détaillés ci-après afin de prévenir et combattre les violences sexistes et sexuelles dans le sport.

Notre soutien à ce manifeste est concret et se traduit par cette signature.

Signataires du manifeste

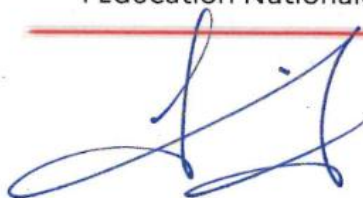
Chantal MAUCHET

La Préfète de
l'Hérault



Aymeric MEISS

Le Directeur
Académique des
Services de
l'Education Nationale



Frédéric ROIG

Le Président de
l'Association des Maires
et des Présidents
d'Intercommunalité de
l'Hérault



Bernard SOTO

Le Président du
Comité
Départemental
Olympique et
Sportif de l'Hérault



LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE SPORT

NOS ENGAGEMENTS

L'association _____ s'engage à :

- ✓ Désigner **une personne chargée de ce sujet** qui veille à la mise en place d'actions d'information, de prévention, de formation.
- ✓ Suivre a minima **1 temps d'information et de sensibilisation** par an pour mieux comprendre ce phénomène afin d'agir, orienter, guider et signaler.
- ✓ **Relayer l'information** auprès des adhérents et adhérentes professionnels et bénévoles (affichages bureaux, vestiaires, réseaux sociaux/site internet, temps dédiés lors de l'Assemblée Générale, Conseil d'administration, bulletins d'inscription, Forum des associations, ...).
- ✓ Participer à une réunion annuelle de **bilan des engagements** réalisés mis en place par le mouvement sportif et l'Etat.
- ✓ Organiser, en interne, un **temps de sensibilisation** une fois par an auprès des adhérents et adhérentes, professionnels et bénévoles
- ✓ S'assurer, lorsque l'association est employeuse, de la **validité de la carte professionnelle** des éducateurs et éducatrices salariés, et apporter son concours à la **démarche d'honorabilité** des bénévoles mise en place à l'échelon fédéral et informer de son rôle.
- ✓ S'inscrire dans une **démarche active de « signalement »** auprès des instances administratives, judiciaires et fédérales.
- ✓ Garantir **l'affichage visible du 119** (numéro enfance en danger) dans les établissements sportifs recevant des mineurs, ainsi que dans l'affichage des dispositifs permettant de recueillir les témoignages, d'orienter et d'accompagner les victimes ou les témoins de violences ou de discrimination dans l'ensemble des établissements sportifs.

Les actions complémentaires

En complément, l'association souhaite s'engager à développer des actions complémentaires. Ces initiatives visent à promouvoir les efforts déjà déployés ou à venir de l'association. (Cocher les engagements prévus par votre structure)

- Formaliser cet axe de prévention dans le **projet associatif**
- Proposer des créneaux de pratique physique adaptée permettant la **reconstruction de victime de violence**.
- Mettre en place des règles de vie au sein du **règlement intérieur**, visant ainsi à prévenir et/ou limiter au maximum les risques et les situations propices aux atteintes, agressions ou crimes sexuels (lors des stages, déplacements, au sein des vestiaires adultes/enfants, ...).
- S'inscrire dans une **démarche active de « signalement »** notamment par la mise en place d'une boîte aux lettres dédiée à la libération de la parole par l'écriture ou tout autre outil.
- Inform** les partenaires institutionnels et privés des engagements pris et leur proposer un temps de sensibilisation.
- Evoquer avec les professionnelles et professionnels de la structure, lors de l'entretien annuel obligatoire, les **pistes pouvant être développées pour améliorer les actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles**.
- Faire appel à des **jeunes volontaires en Service Civique** pour accompagner la structure dans le développement d'actions de prévention.
- Prendre part et relayer les initiatives départementales** telles que la semaine digitale de promotion sur les réseaux sociaux : #Tous concernés dans l'Hérault.
- Mettre à disposition des adhérents **des flyers ou des supports de communication sur la thématique**.
- S'engager plus spécifiquement dans la **prévention des violences auprès des publics vulnérables**, notamment les personnes en situation de handicap.

L'association sportive souhaite ajouter les engagements suivants :

Signature du Président de l'association sportive

Date et lieu

**Vous venez de signer le manifeste d'engagement
contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport.
Félicitations à vous et à votre structure !**

Signer ce manifeste vous donne accès à des sensibilisations et formations, à des outils pédagogiques, à l'utilisation d'une charte graphique, à la consultation d'une plateforme de ressources, ...

Afin d'officialiser votre signature dans le cadre de la politique départementale et être inscrit dans le réseau, nous vous invitons :

→ Soit à signer sous format numérique (à prioriser) via le lien :

<https://framaforms.org/manifeste-dengagement-lutte-contre-les-violences-dans-le-sport-dans-lherault-2026-2030-1768468811>

via le QR code suivant :



→ Soit à transmettre une copie de votre document par courrier au SDJES de l'Hérault, 190 Avenue du Père Soulas, 34090 MONTPELLIER :

Nom de l'association :

Discipline :

Adresse du siège :

Code postal du siège : Ville du siège :

Type de structure (Association sportive / Comité départemental ou district / Comité régional ou ligue / Autre association) :

Prénom et Nom du président de l'association :

Courriel et téléphone du président de l'association :

Prénom et Nom du référent « Violences » de la structure :

Courriel et téléphone du référent « Violences » de la structure :

Nombre de licenciés :

Vous souhaitez être accompagné dans la mise en place d'un plan d'actions dans votre structure, n'hésitez pas à contacter les personnes suivantes :

- SDJES 34 : Mathieu BALTHAZARD RICHE – 06.16.67.75.98 – mathieu.balthazard@ac-montpellier.fr
- CDOS 34 : Christian PIEYRE – 06.30.59.84.11 – chpybf34@gmail.com
- DRAJES : Amandine SINGLA – 06.03.82.85.58 - amandine.singla@region-academie-occitanie.fr

ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE BOUGER LES CHOSES !